



Commission Régionale Futsal

SAISON 2024/2025

PROCÈS-VERBAL N°47

Réunion du vendredi 18 avril 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL SENIORS

Régional 3

Poule C

28218560 AS HAY 94 FUTSAL 1 / SOFA 93 1 du 05/04/2025

La Commission,

Pris connaissance de la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements et du Contrôle des Mutations du 17/04/2025 ayant donné match à rejouer.

Considérant le calendrier des 2 équipes jusqu'à la fin de la saison,

Par ces motifs,

Dit que cette rencontre sera à rejouer en semaine (coup d'envoi 20h00 au plus tôt) et invite le club de l'AS HAY 94 FUTSAL à lui communiquer un jour sur lequel il peut accueillir cette rencontre sur les dates suivantes :

- Lundi 28 avril
- Mardi 29 avril
- Mercredi 30 avril
- Jeudi 1^{er} mai

Possibilité de jouer le samedi 26/04/2025 avec l'accord des 2 clubs (étant précisé que les compétitions Régionales sont prioritaires sur celles de niveau Départemental)

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF - FUTSAL FEMININ SENIORS

1/2 finales :

Liste des matchs :

53294318 TORCY EU FUTSAL 1 / DIAMANT FUTSAL 1 ou BONDY CECIFOOT 2 du 27/04/2025

Ce match se déroulera en 2x20mn (réception de l'accord de DIAMANT FUTSAL et BONDY CECIFOOT).

Préconisations à mettre place :

- Informer les officiels à leur arrivée
- Disposer d'un tableau d'affichage qui doit indiquer le temps et le score
- Disposer d'une table de marque
- Mettre à disposition un dirigeant du club recevant licencié et inscrit sur la feuille de match qui devra se mettre en rapport avec les officiels avant le coup d'envoi. Il aura la qualité de chronométrateur. Il doit se placer à l'extérieur du terrain de jeu, du côté des zones de remplacements et à hauteur de la ligne médiane. Le chronométrateur doit disposer d'une table de chronométrage pour pouvoir exercer correctement sa fonction et devra rester assis à cette table de chronométrage
- L'équipe visiteuse peut mettre à disposition un dirigeant licencié et inscrit sur la feuille de match pour être aux côtés du chronométrateur

Devoirs et responsabilités du chronométrateur :

Le chronométrateur veille à ce que la durée du match soit conforme à la Loi 7 et, pour ce faire :

- il enclenche le chronomètre dès qu'un coup d'envoi est effectué correctement,
- il arrête le chronomètre lorsque le ballon est hors du jeu,
- il réenclenche le chronomètre après une rentrée de touche, une sortie de but, un coup de pied de coin, un coup franc, un coup de pied de réparation, un coup franc du second point de réparation, un temps mort ou une balle à terre ;
- indique sur le panneau d'affichage les buts, fautes cumulées (si la table de marque le permet) et périodes de jeu ;
- annonce, à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres, la demande d'un temps mort;
- assure le chronométrage de la minute de temps mort ;
- annonce la fin de la minute de temps mort à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- annonce, sur indication **d'un arbitre**, la cinquième faute cumulée d'une équipe à l'aide d'un sifflet ou de tout autre signal sonore différent de celui des arbitres ;
- supervise la période de deux minutes d'infériorité numérique infligée à l'équipe dont un joueur a été expulsé ;
- annonce par un coup de sifflet ou un signal sonore distinct de celui des arbitres, la fin de la première période, la fin du match ou la fin d'une période de prolongation le cas échéant ;

Copie à la CRA

CHAMPIONNAT REGIONAL - FUTSAL FEMININ SENIORS

Régional 1

28212936 GARGES FCM 1 / BONDY CECIFOOT 1 reporté au 18/04/2025

Réception du courriel de GARGES FCM indiquant ne pas disposer de gymnase de repli pour jouer ce match le vendredi 18/04/2025.

Ce match est reporté au vendredi 09/05/2025.

Possibilité de jouer avant avec l'accord des 2 clubs.

CHAMPIONNAT U18 FUTSAL

Régional 3

Poule B

29620255 DRANCY FUTSAL 1 / ILE ST DENIS AFC 1 reporté au samedi 26/04/2025

La Commission prend connaissance de la décision du Comité D'Appel Chargé des Affaires Courantes ayant infirmé la décision du 31/03/2025 pour reporter ce match au samedi 10/05/2025.

Elle demande au club de DRANCY FUTSAL de s'assurer de la disponibilité de ces installations et de l'informer dans les meilleurs délais en cas de changement horaire ou gymnase.